Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 5 décembre 2016 à 19 h 530, avenue Davaar à Outremont

PRÉSENCES:

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa (mairesse suppléante)

AUTRES PRÉSENCES:

M. Michel Allen, Directeur de l'arrondissement par intérim et Directeur de la culture des sports, des loisirs et du développement social

M. André Brideau, Directeur des travaux publics

Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut

M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Mme Pascale Lebel, secrétaire recherchiste

Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

10.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation, revient sur la période de questions des citoyens et des élues reçues lors de la séance du conseil tenue le 7 novembre 2016 et passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA16 16 0397

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Céline Forget

Séance ordinaire du 2016-12-05

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 tel que proposé en ajoutant les points suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.01.1 AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (AO-2);

La conseillère Mindy Pollak indique qu'elle souhaite ajouter un point sous affaires nouvelles : « Motion concernant la sécurisation des ruelles ». Elle est appuyée par la conseillère Marie Potvin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 7 novembre 2016.

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 19 ET SE TERMINE À 19 H 55.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
M. DANIEL MAJOR	RÉFÉRENDUM
M. PIERRE LACERTE	LIEUX DE CULTE
M. PIERRE JONCAS	SUIVI D'UNE QUESTION DU CONSEIL - VENTILATION DES DÉPENSES POUR LE SUROÎT
M MAYER FEIG	COMMUNAUTÉ

10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

CITOYENS	Sujets
MME CÉLINE FORGET	Dépôt de deux documents et question relative à un article paru dans La Presse, édition du 22 novembre 2016.

CA16 16 0398

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembr 2016.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
10.06
10.07 - DÉPÔT DE DOCUMENTS
AUCUN DOCUMENT N'EST DÉPOSÉ.
LA SÉANCE EST SUSPENDUE À 20 H ET REPREND À 20 H 03.
CA16 16 0399
Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pou l'année 2017
Il est proposé par Marie Potvin
appuyé par Céline Forget
D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'anné 2017, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.
Un débat s'engage.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
10.08 1166695027
·
CA16 16 0400
ACCORDER, CONFORMÉMENT À LA LOI, UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ, À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ WEBTY VISANT LA WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, POUR LES SÉANCES PRÉVUES POU L'ANNÉE 2017, SOIT 11 SÉANCES ORDINAIRES ET 1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE - DÉPENSE N'EXCÉDANT PA 20 000 \$ INCLUANT LES TAXES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
Il est proposé par Céline Forget
appuyé par Mindy Pollak
D'ACCORDER , conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Corporation de solidarité WebT\ visant la webdiffusion des séances du conseil d'arrondissement, pour les séances prévues pour l'anné 2017, soit 11 séances ordinaires et 1 séance extraordinaire, le tout pour un montant n'excédant pa 20 000 \$ (incluant les taxes);
D'AUTORISER une dépense maximale de 20 000 \$ (incluant les taxes) pour les fins de ce contrat;
DE DÉLÉGUER au secrétaire d'arrondissement le soin de signer ce contrat au nom du conseil;
D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1163489017

CA16 16 0401
DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1 ^{ER} AU 31 OCTOBRE 2016
DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1 ^{er} au 31 octobre 2016.
30.01 1167011018
CA16 16 0402
DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT PENDANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 2016
DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de septembre 2016.
30.02 1167011019
CA16 16 0403
DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1 ^{ER} AU 31 OCTOBRE 2016
DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1 ^{er} au 31 octobre 2016.
30.03 1167011020
CA16 16 0404
DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2016
DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2016.
30.04 1163489019
CA16 16 0405
Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2016 et autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 1 087 Euros, soit environ 1 600 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

D'AUTORISER l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2016;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER à cette fin, le paiement de 1 087 euros, exempt de taxes, soit environ 1 600 \$, selon le taux de change en vigueur;

D'AUTORISER le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 087 euros, exempt de taxes, soit environ 1 600 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1162504065

CA16 16 0406

RETOURNER AU SURPLUS LIBRE LA RÉSERVE NEIGE AU MONTANT DE 337 254,90 \$

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

DE RETOURNER au surplus libre, la réserve neige de 337 254,90 \$ et **D'AUTORISER** la division des Ressources Financières à faire les écritures requises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1162861012

CA16 16 0407

FERMETURE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS AO-35, AO-36, AO-41, AO-45, AO-58, AO-69, AO-86, AO-87, AO-88, AO-95, AO-106, AO-107, AO-149

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont, de la Ville de Montréal, a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

QUE l'arrondissement d'Outremont, de la Ville de Montréal, modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Montréal affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

QUE l'arrondissement d'Outremont informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE l'arrondissement d'Outremont demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

CA16 16 0408	
30.07 1162861011	
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SOMME DE 1 159,53 \$ (TAXES INCLUSES), À LA FIRME « CAMP SPORTMAX INC. » POUR LE PAIEMENT DE FACTURES DE PROLONGATION D'HEURES D'OUVERTURE DE LA PISCINE ET DE LA PATAUGEOIRE JONH-F.-KENNEDY DURANT LA SAISON ESTIVALE 2016 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le versement d'une somme de 1 159,53 \$ (taxes incluses) à la firme « Camp Sportmax inc. » pour le paiement de factures de prolongation d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire Jonh-F.-Kennedy durant la saison estivale 2016 et ce, à même le budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1162504068

CA16 16 0409

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (AO-1)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement numéro AO-335, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1) », afin de remplacer l'invocation par une minute de silence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA16 16 0410

ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2017) DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement numéro AO-336, intitulé : « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) », de l'arrondissement d'Outremont qui décrète les tarifs pour 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1166695023

CA16 16 0411

ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES - EXERCICE FINANCIER DE 2017

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier de 2017) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement numéro AO-337, intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier de 2017) » qui décrète une taxe sur les immeubles portés au rôle d'évaluation foncière de l'arrondissement.

۸г	\cap	דם	-É	λ	٠,	1 11	١٨	NП	N/I	ΤÉ
AL	" ,	Р1	_	н		U	VН	IVI	IVII	1 -

40.03 1166695026

CA16 16 0412

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DU SENS DE DIRECTION DE LA CIRCULATION DES AVENUES MANSEAU, OUTREMONT, ST-CYRIL ET WISEMAN PRÉVUE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RÉFECTION DU LOT 4 DU PROJET DU CAMPUS OUTREMONT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement numéro AO-338, intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » afin de modifier le sens de direction de la circulation des avenues Manseau, Outremont, St-Cyril et Wiseman, prévue dans le cadre du contrat de réfection du Lot 4, du projet du Campus Outremont de l'Université de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1165069020

CA16 16 0413

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR LES AVENUES AINSLIE ET HARTLAND À L'INTERSECTION DE L'AVENUE KELVIN - MODIFICATION DE L'ANNEXE «A.1»

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'ADOPTER le règlement numéro AO-339, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » afin d'implanter des arrêts obligatoires sur les avenues Ainslie et Hartland à l'intersection de l'avenue Kelvin afin de protéger et sécuriser les traverses de piétons à cette intersection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1165069023

LA MAIRESSE MARIE CINQ-MARS QUITTE L'ENCEINTE DES DÉLIBÉRATIONS À 20 H 10 ET EST REMPLACÉE PAR LA MAIRESSE SUPPLÉANTE, MADAME MARIE POTVIN.

CA16 16 0414 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE 29 NOVEMBRE 2016 LA MAIRESSE SE RETIRE PENDANT L'ÉTUDE ET LE VOTE QUANT À CE DOSSIER APRÈS AVOIR DÉCLARÉ QUE LES PROMOTEURS SONT DES ENFANTS DE SES AMIS. DÉPÖT du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 novembre 2016 sur le premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1177, afin de créer la zone RB-22 à même la zone PB-5, d'adopter la grille des usages et des normes de la zone RB-22 et en vue de modifier l'article 7.14 concernant les marges de recul (AO-334-P1). 40.06.1 1164328019 CA16 16 0415 ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1177, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RB-22 À MÊME L'ACTUELLE ZONE PB-5 EN VUE D'AUTORISER L'USAGE DU GROUPE HABITATION DE CATÉGORIE IV ET L'USAGE DU GROUPE COMMUNAUTAIRE DE CATÉGORIE I, DE CRÉER UNE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE RB-22 AINSI QUE DE MODIFIER LA MARGE DE RECUL DU CÔTÉ DE LA CÔTE-DU-VÉSINET APPLICABLE POUR LE LOT 5 331 974 DU CADASTRE DU QUÉBEC LA MAIRESSE SE RETIRE PENDANT L'ÉTUDE ET LE VOTE QUANT À CE DOSSIER APRÈS AVOIR DÉCLARÉ QUE LES PROMOTEURS SONT DES ENFANTS DE SES AMIS. ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue par l'intermédiaire de la mairesse suppléante de l'arrondissement le 29 novembre 2016 sur le premier projet de règlement, conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel; Il est proposé par Marie Potvin appuyé par Jacqueline Gremaud D'ADOPTER sans changement le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1177, afin de créer la zone RB-22 à même la zone PB-5, d'adopter la grille des usages et des normes de la zone RB-22 et en vue de modifier l'article 7.14 concernant les marges de recul (AO-334-P2), cet amendement concerne l'immeuble situé au 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. 40.06.2 1164328019 LA MAIRESSE MARIE CINQ-MARS REPREND SA PLACE DANS L'ENCEINTE DES DÉLIBÉRATIONS À 20 H 11

CA16 16 0416

AUTORISER L'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC PAR LA CSEM DANS LA RUELLE SITUÉE AU NORD DE L'AVENUE VAN HORNE SUR LE CÔTÉ DE LA BÂTISSE SISE AU 1019, AVENUE VAN HORNE ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT AO-48 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER l'occupation permanente du domaine public par la CSEM dans la ruelle située au nord de l'avenue Van Horne sur le côté de la bâtisse sise au 1019 Van Horne et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
40.07 1165078039	

CA16 16 0417

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT LA FOULÉE DES PARCS 2017 - LE DIMANCHE 11 JUIN 2017 DE 7 H À 12 H - DIVERSES RUES

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2017 », qui aura lieu le dimanche, 11 juin 2017, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel;

D'AVISER l'organisme qu'il devra assumer toute dépense supplémentaire aux services de base de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1162504066

CA16 16 0418

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC À LA SORTIE DU MÉTRO OUTREMONT DANS LE CADRE DE LA GUIGNOLÉE DU DR JULIEN LE SAMEDI 17 DÉCEMBRE 2016 ENTRE 9 H ET 16 H

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance afin d'autoriser l'occupation du domaine public à la sortie du métro Outremont dans le cadre de la Guignolée du Dr Julien le samedi 17 décembre 2016 entre 9 h et 16 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1162504067

CA16 16 0419

AVIS DE MOTION - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX AUTOBUS SCOLAIRES LOCALISÉE SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE OUTREMONT AU SUD DE L'AVENUE LAJOIE - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF AU STATIONNEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit projet de règlement est d'implanter une zone de stationnement réservé aux autobus scolaires localisée sur le côté est de l'avenue Outremont, au sud de l'avenue Lajoie;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.10 1165069025

CA16 16 0420

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 755, AVENUE DUNLOP - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE AU MUR ARRIÈRE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 23 novembre 2016 de refuser la présente demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328016;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE REFUSER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 755, avenue Dunlop pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel :

- Le bâtiment visé est unifamilial isolé et des percées visuelles de part et d'autre du bâtiment sont présentes. L'implantation de la terrasse ne tient pas compte du caractère de la rue qui présente cette typologie, car elle modifiera l'apparence de la façade en supprimant cette percée sur le mur latéral droit;
- Le toit qui couvrira la terrasse a une projection de ± 20 ' et ne contribuera pas à l'apport en lumière naturelle dans le bâtiment, en plus de masquer en grande partie le mur arrière. Cet aspect ne s'intègre pas au bâtiment ni aux bâtiments voisins;
- Cependant, un projet modifié avec une diminution de la projection du toit et le retrait des puits de lumière intégrés ainsi que la modification de l'implantation de la terrasse afin qu'elle soit au même niveau que le mur latéral droit et n'ait pas d'impact sur le mur de façade du bâtiment serait souhaitable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE	Ė.
----------------------	----

47.01 1164328016

.....

CA16 16 0421

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 475, AVENUE BLOOMFIELD (ÉCOLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE) - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DES FENÊTRES DE LA PALESTRE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 23 novembre 2016, d'accorder la demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328017;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 475, avenue Bloomfield (École Paul-Gérin-Lajoie), laquelle approbation s'applique à la recommandation sans réserve, ainsi qu'aux plans joints à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. 47.02 1164328017

CA16 16 0422

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION, RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'USAGE RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL JUMELÉ SUR LE FUTUR LOT NUMÉRO 5 908 313 INDENTIFÉ AU CADASTRE DU QUÉBEC (ACTUELLEMENT 20-22, AVENUE LAVIOLETTE)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à la séance du 23 novembre 2016, d'accorder la demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328020;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation du PIIA relativement à l'immeuble situé sur le futur lot numéro 5 908 313 identifié au cadastre du Québec (actuellement 20-22, avenue Laviolette). Cette approbation s'applique à la recommandation avec réserves ainsi qu'aux plans joints à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03	1164328020
77.00	110-020020

CA16 16 0423

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 6, AVENUE PAGNUELO - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE LA SUBDIVISION ET DE LA DIMENSION DE CERTAINES OUVERTURES

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 23 novembre 2016, d'accorder la demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328018;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA relativement à l'immeuble situé au 6, avenue Pagnuelo, laquelle approbation s'applique à la recommandation sans réserve ainsi qu'aux plans joints à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
47.04 1164328018	

CA16 16 0424

DÉPÔT DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME À LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE À L'EFFET DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE PA-1 AFIN D'Y EXCLURE LE LOT NUMÉRO 1 350 273 IDENTIFIÉ AU CADASTRE DU QUÉBEC ET D'INCLURE CE DERNIER DANS LA ZONE RA-6

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la direction de l'Aménagement urbain et du Patrimoine à entamer les démarches nécessaires auprès de la ville-centre afin d'évaluer les opportunités d'acquérir le terrain portant le numéro de lot 1 350 273 du cadastre du Québec par la Ville de Montréal avant de procéder à toute demande de changement au règlement de zonage.

ADOF	PTÉ À L'UNANIMITÉ.		
47.05	1164328021		

CA16 16 0425

APPROUVER LA DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AGRÉER LA LETTRE D'ENTENTE EV-2016-1002 ET L'ARTICLE 10 DE LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL, COUVRANT LA PÉRIODE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2012 ET LE 31 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER la délégation de pouvoir d'agréer la lettre d'entente EV-2016-1002 et l'article 10 de la convention collective entre la Ville et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, portant sur le travail à forfait et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
50.01 1163711028	

CA16 16 0426

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, AUTORISER LE COMBLEMENT PERMANENT DU POSTE D'AGENT DE BUREAU À LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE D'OUTREMONT ET ENTÉRINER, À CE POSTE, LA NOMINATION PERMANENTE DE ROSALIE DURETTE-LATOUR

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

D'AUTORISER le comblement permanent ainsi que la nomination permanente de Rosalie Durette-Latour au poste d'agent de bureau à la division de la sécurité publique d'Outremont et ce, suivant les modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
50.02 1163711033	

CA16 16 0427

AUTORISER LA CRÉATION DU POSTE DE CHEF DE DIVISION PERMIS ET INSPECTION (210030) EN REMPLACEMENT DU POSTE DE CHEF DE DIVISION URBANISME, PERMIS ET INSPECTION ET AUTORISER LE LANCEMENT DU PROCESSUS DE COMBLEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la création du poste de chef de division permis et inspection (210030) en remplacement du poste de chef de division urbanisme, permis et inspection et autoriser le lancement du processus de comblement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1163711034

CA16 16 0428
Prolonger l'affectation temporaire de Monsieur Yves Monty à titre de cadre en réaffectation jusqu'au 6 mars 2017 et imputer la dépense au surplus de l'arrondissement
Il est proposé par Jacqueline Gremaud
appuyé par Mindy Pollak
DE PROLONGER l'affectation temporaire de Monsieur Yves Monty à titre de cadre en réaffectation jusqu'au 6 mars 2017 et imputer la dépense au surplus de l'arrondissement.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
50.04 1163711035
CA16 16 0429
Nomination de deux (2) membres professionnels et d'un (1) membre résident au sein du Comité consultatif d'urbanisme et renouvellement du mandat de 4 membres
Il est proposé par Jacqueline Gremaud
appuyé par Marie Potvin
DE DÉSIGNER M Robert Dolbec au poste de membre résident ainsi que M Yann Vergriete et Mme Marina Petrova au poste de membre professionnel au sein du Comité consultatif d'urbanisme et ce, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans à compter de la nomination;
DE RENOUVELER les mandats de M Pierre Beaupré et M Pierlucio Pellissier à titre de membres professionnels et ceux de M Denis Demers et M Alexandre Lussier à titre de membres résidents et ce, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, à compter de la nomination.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
51.01 1164328022
CA16 16 0430 ,
ÉTAT ET DÉPÔT DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DU SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE TENU LE 20 NOVEMBRE 2016 DANS LE DOSSIER DU RÈGLEMENT AO-320-B INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-2 »
ÉTAT ET DÉPÔT des résultats définitifs du scrutin référendaire tenu le 20 novembre 2016 dans le dossier du Règlement AO-320-B.

CA16 16 0431

61.01 1166695029

DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLÈRES D'ARRONDISSEMENT

Le secrétaire d'arrondissement déclare avoir reçu les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères Gremaud et Pollak.

61.02 1163489020

-_----

70.01 - AFFAIRES NOUVELLES

CA16 16 0432

AVIS DE MOTION - MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (AO-2)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2) », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement, dont le but est de prévoir un mandat de 2 ans pour les membres du comité consultatif d'urbanisme;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Jacqueline Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

70.01.1 1166695030

CA16 16 0433

MOTION D'UNE CONSEILLÈRE - SÉCURITÉ DANS LES RUELLES

ATTENDU QU'une pétition citoyenne a été déposée lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016 pour sécuriser les ruelles d'Outremont;

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

DE MANDATER l'administration d'Outremont afin de créer un plan directeur de toutes les ruelles d'Outremont et de travailler avec les citoyens et les membres du conseil d'arrondissement pour mieux les sécuriser.

Un débat s'engage.

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'INVITER la conseillère Mindy Pollak à se joindre aux discussions du Comité sur la circulation et le stationnement pour présenter ses propositions relativement à la sécurité dans les ruelles.

Un débat s'engage.

PROPOSITION DE REPORT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

DE REPORTER l'étude de ce point à une prochaine séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.2	
70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE	
L'assemblée est levée à 20 h 30.	
70.02	
Marie Cinq-Mars Mairesse de l'arrondissement	e-France Paquet ire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 janvier 2017.